



Séance du 27/11/2024
Délibération n°117 -27112024

OBJET : Rapport social unique

Jean-Eudes GAUBERT, chargé de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, a rappelé au Conseil d'Administration que la loi n°2019-828 du 6 août 2019, portant transformation de la fonction publique, a instauré le Rapport Social Unique (RSU) qui remplace le bilan social établi précédemment par les collectivités. Outil d'aide à la décision, le RSU regroupe un certain nombre d'indicateurs permettant d'évaluer la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, pilotage des ressources humaines et d'alimenter le dialogue social.

Il est obligatoire tous les ans et comporte des données relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, aux parcours professionnels, aux recrutements, à la formation, à la mobilité, à la promotion, à la rémunération, à la diversité, à la lutte contre les discriminations, au handicap, à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail ainsi qu'à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le présent rapport figure en annexe. Une synthèse est présentée au Conseil d'Administration.

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 12 novembre 2024,

Explications données, Le Conseil d'Administration après délibération et à l'unanimité,

- **PREND** acte de la présentation du Rapport Social Unique 2023 du CIAS du Pays de Craon ;
- **APPROUVE** ledit rapport.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 20

Vote :

POUR : 20

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 27 novembre 2024

Philippe GUIARD
Vice-président





Département de la Mayenne
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 novembre à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : BOURBON Aristide, BRÉHIN Colette, DAVID Gisèle, EVAIN Christelle, GARBE Pascale, GAUBERT Jean-Eudes, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie (en visioconférence), GODARD Chantal, GOHIER Odile, RENAULT Patricia, TISON Hervé, TRICOT Marina, RESTIF Vincent, PLANCHAIS Raymond, TESSIER Jean-Pierre

EXCUSÉS : CLAVREUL Yannick, DESHOMMES Catherine, DEMENAISS Marie-Hélène, GUIOUILLIER Anaïs, LANGOUËT Christophe, MILCENT Corinne, PAILLARD Anne, SORIEUX Vanessa

Mme MANCEAU Laurence donne à pouvoir à M GUIARD Philippe
M BOURDAIS Christophe donne pouvoir à M TESSIER Jean Pierre
Mme DE FARCY DE PONFARCY donne pouvoir à M RESTIF Vincent
M GERARD Jean François donne pouvoir à M GAUBERT Jean Eudes